

## LE PROCESSUS DE MISE À JOUR DES ADRESSES COURRIEL POSE ENCORE PROBLÈME

Nous le disions dans un bulletin précédent et c'est encore le cas : les membres continuent d'éprouver d'importantes difficultés à utiliser le processus de mise à jour des adresses courriel que Postes Canada gère au nom du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI). Selon les directives du CCRI :

« Afin de recevoir par courriel votre NIP nécessaire pour voter, le Conseil demande à tous les employés de mettre à jour leur adresse courriel. [...] La date limite pour mettre à jour votre adresse courriel est le lundi 7 juillet 2025 à 23 h 59 (HE). »

Le Syndicat a demandé une prolongation, mais il ne sait pas encore si elle sera accordée. Il craint que Postes Canada veuille aller vite plutôt que d'assurer à tous les membres l'accès au vote.

### Un processus qui crée de la confusion

À cette étape-ci, le processus vous envoie un lien de vérification de l'adresse courriel. **Il ne fournit pas encore le NIP qui vous permettra de voter.** Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire qui se trouve sur le site Web de Postes Canada en indiquant votre numéro d'employé et votre date de naissance, puis cliquer sur « Soumettre ». Un message apparaîtra indiquant que vous recevrez un courriel.

Le courriel que vous recevrez de la part de [NoReply@canadapost.ca](mailto:NoReply@canadapost.ca) comprend un lien. En cliquant sur le lien, vous obtenez un message disant « C'est Fait! ». Vérifiez si ce courriel ne se trouve pas dans votre boîte de courriels indésirables.

Si vous ne parvenez à remplir le formulaire, cliquez alors sur l'icône d'aide à droite en haut de la page. On vous demandera de laisser votre nom, adresse courriel, numéro de téléphone et une description du problème.

Si vous obtenez le message « C'est fait! », votre adresse courriel est mise à jour. C'est tout ce que vous devez faire pour l'instant. De l'information vous sera envoyée plus tard par l'entreprise qui effectuera le vote. Le CCRI communiquera aussi avec vous. Nous ne savons pas encore quand ni quelles seront les dates du vote, car ces renseignements ne nous ont pas été transmis.

Si vous avez essayé de vous inscrire et que vous n'avez pas reçu le courriel contenant lien de vérification (vérifiez vos courriels indésirables), puis le message indiquant « C'est fait! », ou si vous avez laissé une question avec le lien d'aide et que vous n'avez pas reçu de réponse, nous vous suggérons de communiquer avec le CCRI.

### Tenez le STTP au courant

Assurez-vous aussi de nous tenir au courant des difficultés que vous cause la procédure de mise à jour des courriels en nous écrivant à [commentaires@cupw-sttp.org](mailto:commentaires@cupw-sttp.org), en indiquant dans l'objet « Problème d'inscription ». Dans le courriel, indiquez votre nom, numéro d'employé, numéro de téléphone et une description détaillée du problème. Nous en discuterons directement avec le CCRI et nous proposerons des solutions ou des conseils dans les bulletins. Nous ne communiquerons pas directement avec vous.

Le STTP veille à ce que seuls les membres puissent voter et à ce que chaque membre ait la possibilité de voter.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à [Somm@ire](mailto:Somm@ire) : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

